



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL  
DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

## Entente au sujet de l'entretien des locaux prêtés aux comités étudiants et à l'Exode

Entre

Le cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario Est, à Montréal, Québec, ici représenté par sa directrice des Services aux étudiants et par sa directrice des ressources matérielles, ci-après nommé *Le Collège*.

Et

L'Association générale étudiante du CVM (AGECVM), corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accréditée en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au cégep du Vieux Montréal, ici représentée par les personnes assumant les rôles de responsable général et de responsable aux affaires internes, ci-après nommée *L'AGECVM*.

## Préambule

La présente entente au sujet de l'entretien des locaux des comités étudiants et de l'Exode est fondée sur la volonté des deux parties d'assurer un niveau de propreté et de salubrité conforme aux normes d'entretien des édifices publics.

### Programme d'entretien : Comités étudiants

Les parties s'entendent sur la répartition des tâches, des échéanciers et des dispositions suivantes :

#### ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE COLLÈGE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	LIEUX	ACTIVITÉS
Hebdomadaire	Corridors	Vider les poubelles
Octobre (Semaine de la relance)	Tous les locaux	Nettoyage du « high touch », surfaces horizontales, surfaces de travail. Lavage des planchers. *
Janvier	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers*
Mars (Semaine de la relance) : tournée de vérification *	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage. Lavage des planchers. *
Juin	Tous les locaux	Grand ménage : Nettoyage complet des surfaces, des mobiliers. Nettoyage des planchers et application des finis lorsque applicable. Dépoussiérer en hauteur. *

**\* Pour que les activités d'entretien soient réalisées, les surfaces horizontales, les surfaces de travail et les planchers doivent être dégagés par les occupants.**

**\*\* En collaboration avec les services aux étudiants, une tournée de vérification est faite pendant la semaine de relance d'hiver dans les différents locaux des comités afin de vérifier la sécurité des lieux. L'AGECVM est avisée une semaine avant la tournée et doit être présent avec les représentants du Collège lors de celle-ci.**

**ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DES COMITÉS ÉTUDIANTS AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :**

<b>PÉRIODE</b>	<b>LIEUX</b>	<b>ACTIVITÉS</b>
Hebdomadaire	Tous les locaux	Sortir les poubelles dans le corridor (au besoin). Nettoyage des surfaces et des mobiliers. Balayage des planchers Ramassage.
<p><b>En vertu de sa charte, L'AGECVM a la responsabilité de s'assurer que les tâches d'entretien à être assumées par les membres des comités soient réalisées et que les espaces soient maintenus salubres. En cas de récurrence, l'AGECVM, en respect de sa charte, appliquera les mesures disciplinaires prévus</b></p> <p><b>En vertu de sa charte, L'AGECVM a la responsabilité de s'assurer que les tâches d'entretien à être assumées par les membres des comités soient réalisées et que les espaces soient maintenus salubres. S'il y a constat que les activités d'entretien prévues ne sont pas accomplies par les membres d'un comité, un premier avertissement est transmis au comité par l'AGECVM pour corriger la situation dans un délai d'une semaine. En cas de récurrence, l'AGECVM, en respect de sa charte, suspendra les activités du comité dans le local et effectuera un suivi disciplinaire. Tout travail de peinture dans les locaux doit faire l'objet d'une entente préalable entre l'AGECVM et le Collège</b></p>		

---

## Programme d'entretien : L'Exode

Les parties s'entendent sur la répartition des tâches, des échéanciers et des dispositions suivantes :

### ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE COLLÈGE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Quotidien	Ramasser les sacs de déchets laissés dans le corridor (bac rouge) et vider le dépôt de matières recyclables (bac en bois) devant L'Exode
Hebdomadaire	Nettoyage des planchers *
Intersession automne-hiver et fin de session hiver	Salle à manger et aire de spectacle : Nettoyage complet des surfaces, mobiliers. Nettoyage des planchers Dépoussiérer en hauteur  (Le comptoir et l'arrière du comptoir demeure la responsabilité de l'AGECVM.)

*\*En collaboration avec les Services aux étudiants, le Collège et l'AGECVM s'entendront sur une soirée de semaine pour faire l'entretien hebdomadaire. Le plancher sera nettoyé 1 fois par semaine, à la condition que l'entretien quotidien ait été réalisé, notamment, les tables lavées, le plancher débarrassé et balayé et les chaises empilées.*

### ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL DE L'EXODE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Quotidien	Vider les poubelles et la récupération dans les bacs devant L'Exode Balai, serpillère, lavage des tables, des comptoirs et du matériel de cuisine
Hebdomadaire	Débarrasser et nettoyer les surfaces et empiler les chaises
Intersession automne-hiver et fin de session hiver	Lavage en profondeur des frigos, des présentoirs, des dessous de comptoirs et du matériel de cuisine (grille-pain, mini-four etc...)
<b>L'AGECVM vas continuer de s'assurer de respecter les normes du MAPAQ et autres normes municipales. Tout travail de peinture dans l'exode doit faire l'objet d'une entente préalable entre les deux parties.</b>	

### ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES LOCATAIRES DE L'EXODE LORS D'UN ÉVÉNEMENT :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Après l'événement	Vider les poubelles et la récupération dans les bacs devant l'exode Balai, serpillère, lavage des tables et des comptoirs

## Matériel d'entretien

Fournit par le cégep	Fournit par l'AGECVM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gros sacs poubelle;</li><li>• Liquide désinfectant pour entretien.</li><li>• Serpillère et tête de serpillère que les RM-pourront changer une fois par semaine.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gants de ménage;</li><li>• Guenilles;</li><li>• Balai et porte poussière</li></ul>

### Entrée en vigueur, modification et pérennité

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.  
Elle sera renouvelée automatiquement, d'année en année, le 30 avril, à moins que l'une ou l'autre des parties ne manifeste par écrit, avant le 31 mars, son intention de la modifier en tout ou en partie.  
Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.  
Tout litige quant à l'interprétation ou l'application des présentes doit être signifié aux représentants désignés au comité d'échanges et de consultation AGECVM/CVM.

En foi de quoi, les parties ont signé, ce \_\_\_\_\_ 2024.

Pour l'Association générale étudiante du CVM,      Pour le Cégep,

\_\_\_\_\_  
Jason Tropnas-Narcisse  
Secrétaire général de l'AGECVM

\_\_\_\_\_  
Marie-Christine Buisson  
Directrice des services aux étudiants

\_\_\_\_\_  
Alexis St-Laurent  
Responsable aux affaires internes de l'AGECVM

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Fiset  
Directrice des ressources matérielles